

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier à 18 heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 17/01/2024

Nombre de membres en exercice: 13

Présents à l'ouverture de la séance : 08

Quorum réuni

Étaient présents :

Mme BOISNARD
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
Mme HERCEG-GALESNE
Mme BESNARD
M. GUILLAUME
Mme LAMBART
Mme SUBILEAU

Étaient excusés:

M. DEPOUEZ
Mme KHAN

Étaient absents:

M. LUCET
M. TATIN
M. GAISLIN

Secrétaire de séance :

Mme LAMBART



Del 2024-01-01 – 23 janvier 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-263502072-20240123-2024_0101_CCAS-DE

Le rapporteur,

Expose que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document important qui permet de rendre compte de la gestion.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information aux membres de la collectivité.

Aussi, dorénavant, le ROB (rapport d'orientation budgétaire) doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements envisagés, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes.

Les recettes principales du CCAS sont :

La subvention versée par la commune,

Les produits provenant des loyers versés par la crèche Pomme d'Api et les logements d'attente,

Le recouvrement des charges auprès de la crèche « Pomme d'Api » et des logements d'attente,

Les concessions de terrains dans les cimetières.

Les dépenses principales du CCAS sont :

Les charges des logements d'urgence,

La location au Département des locaux affectés à la crèche « Pomme d'Api »

Le remboursement des charges de fonctionnement de ces locaux,

Le repas annuel en faveur de nos aînés,

Les subventions versées à aux associations à vocation sociale

Section de Fonctionnement

Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Prévisions 2023 (en €)	Estimation réalisé 2023 (en €)	Prévisions 2024 (en €)
70	Produits des services, domaines & ventes diverses : - Concessions funéraires - Remboursement de frais par autres redevables... (charges locatives crèche Pomme d'Api & logements d'attente)	15 900	11 100	12 365
74	Dotations & participations : - Subvention d'équilibre de la commune * - Participation financière (repas des aînés)	135 400 (135 000 *)	135 450 (135 000*)	94 400 (94 000*)
75	Autres produits de gestion courante : - Revenus des immeubles (crèche Pomme d'Api & logements d'attente) - Dons	31 700 200	32 130 245	33 500 200
002	Excédent antérieur reporté (arrondi)	13 724	13 724	1 180

Dépenses :

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
 Reçu en préfecture le 24/01/2024
 Publié le
 ID : 035-263502072-20240123-2024_0101_CCAS-DE

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	2023 (en €)	réalisé 2023 (en €)	2024 (en €)
011 – Charges à caractère général	60- Achats & variations de stocks : - Eau (logements d'attente) - Fournitures administratives	2 400	1 900	2 300
	61- Autres charges externes - Services extérieurs : - Contrats de prestations de services (animations, prestations...) - Locations immobilières (local crèche Pomme d'Api) - Documentation générale & technique	23 875	24 280	28 900
	62- Autres charges externes – Autres services extérieurs : - Indemnité de régie - Fêtes & cérémonies (dont repas des aînés) - Cotisations (UNCCAS) - Remboursement de frais (charges locatives - crèche Pomme d'Api)	16 750	15 720	18 610
	63- Impôts, Taxes & versements assimilés Repas des aînés (SACEM)	300	55	100
012 – Charges de personnel & frais assimilés	6218- Personnel extérieur (repas des aînés)	300	129	200
	64- Charges de personnel : - Rémunération personnel extérieur (provision stagiaire) - Cotisations diverses (organismes sociaux - GUSO)	750	114	725
65- Autres charges de gestion courante	- Secours & aides financières - Subventions aux associations à vocation sociale - Autres créances (éteintes ou ANV) - Autres charges exceptionnelle	149 700	148 900	89 500
68- Dotations aux amortissements & provisions (	immobilisations incorporelles & corporelles) (arrondi)	503	503	1 308

Taux de réalisation des dépenses : 97,23%

Taux de réalisation des recettes : 97,83%

Section d'Investissement

Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2023 (en €)	Estimation réalisé 2023 (en €)	Prévisions 2024 (en €)
001	Résultat d'investissement reporté (arrondi)	5 090	5 090	4 258
10- Dotations, fonds divers & réserves	10222- FCTVA (achats N-2) (arrondi)	107	107	133
28	Amortissements (arrondi)	503	503	1 309

Dépenses :

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-263502072-20240123-2024_0101_CCAS-DE

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2023 (en €)	réalisé 2023 (en €)	(en €)
21- Immobilisations corporelle	21838- Matériel informatique	2000	0	2 000
	21848- Mobilier	1 000	0	1 000
	2188- Matériel divers (arrondi)	2 700	0	2 700

En section de fonctionnement, l'excédent prévisionnel de l'exercice 2023 est de **1 180 €**.

En section d'investissement, l'excédent prévisionnel de l'exercice 2023 est de **4 258 €**

Ces excédents seront inscrits au budget primitif 2024.

Le montant prévisionnel à solliciter auprès de la Mairie pour 2024 est évalué à ce jour à 94 000 €.

Rappel des actions du CCAS :

Compétences obligatoires :

- Accueil de proximité et orientation du public
- Conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux
- Action en faveur du maintien à domicile : le fichier des personnes vulnérables (Plan Canicule)
- Action d'insertion : l'élection de domicile
- Aide sociale légale en faveur des personnes âgées de 60 ans et + et des personnes en situation de handicap

Compétences facultatives :

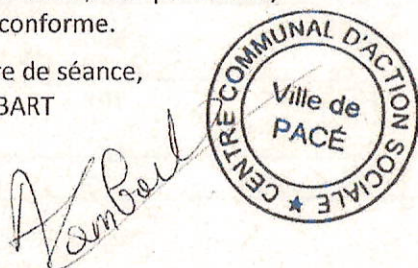
- **Actions de lutte contre la précarité :**
 - L'aide alimentaire (accès à l'épicerie sociale « L'Escale »)
 - Les prestations financières (secours)
 - Le dispositif des Tarifs Réduits sous condition de ressources des Transports
- **Accès au logement social :**
 - Logements locatifs sociaux
 - Logements d'attente
- **Animation et lien social :**
 - Dispositif Sortir
 - Repas annuel des aînés (75 ans & +)
 - Animations en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap : Partenariat avec le CLIC Noroit
 - Subventions aux associations ayant un caractère social et communal
- **Actions en faveur de la petite enfance :**
 - Convention partenariale et mise à disposition de locaux auprès de la crèche Pomme d'Api
 - Contrat Territorial Global (CTG)
- **Actions en faveur de l'accès aux soins :**
 - Partenariat avec le Groupama pour l'accès à une mutuelle dite communale

Le Conseil d'administration prend acte du rapport d'orientation budgétaire

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Annie LAMBART



Le Président du C.C.A.S.
Par délégation,
La Vice-Présidente
Karine BOISNARD

